



# ***Vers une université intégrée de rang mondial***

***Conseil d'administration de l'UFTMP  
20 octobre 2017***



# Informations introductives

- **Trame du dossier IDEX fournie courant septembre**
  - La référence de comparaison est le dossier UNITI
- **Accompagnement financier**
  - Accord ANR pour disposer des sommes non dépensées des mesures d'accompagnement en 2018 (soit environ 2M€),
  - Refus de permettre l'usage des sommes non dépensées de l'IDEX
- **Groupes de travail**
  - Désignation d'un préfigurateur du VP IDEX : P. Aimar
  - Fourniture des rapports par les GT en cours et travail d'arbitrage par le COPIL



# Etat des lieux de la réflexion gouvernance UT (1/2)

- **Un enjeu essentiel :**
  - une **gouvernance fortement déconcentrée**, laissant une **forte autonomie au sein des composantes/établissements constitutifs de l'UT**.
- **Une gouvernance UT reposant sur six organes au niveau central :**
  - Un Conseil d'administration stratégique (CAS)
  - Un Sénat académique
  - Un Président et son comité exécutif (COMEX)
  - Un Comité de pilotage de l'IDEX
  - Un Conseil d'orientation stratégique

# Etat des lieux de la réflexion gouvernance UT (2/2)

- **Principales évolutions par rapport à la feuille de route:**
  - **Légère extension du CAS** : de 23 à 30 membres (16 élus + Président ; 5 PQ et 8 représentants du mode socio-économique)
  - **Reconfiguration du Sénat académique** :
    - Ne pas dupliquer les CAC des collèges/établissements (absence de commissions)
    - **Composition fondée sur la représentation indirecte** (VP IDEX, VPCR, VPCFVU, VPRI, VP étudiants, représentants des pôles de recherche, des organismes de recherche, des porteurs de projets scientifiques d'envergure)
    - **Mission de consolidation des stratégies** de l'UT et d'animation de la transversalité
  - **Création d'un Congrès de l'UT:**
    - Réunion annuelle des conseils de collèges et des CA des établissements intégrés
    - Rapport d'activité & possibilité de **voter la défiance à l'égard du Président** à la majorité des 2/3.



# Clarification des compétences du CAS

- Le **CAS** : un **lieu de définition de la stratégie et de vérification de la conformité des engagements des collèges et des établissements membres.**
- Le **niveau central de l'UT pilote prioritairement les stratégies** de formation, de recherche et de valorisation (en y intégrant les éléments d'internationalisation indispensables)
- Il assume également :
  - Les **relations institutionnelles**
  - La **coordination des budgets à partir d'une lettre de cadrage budgétaire,**
  - **L'impulsion de la politique RH** et le soutien au recrutement
  - Les **moyens mutualisés**



# Le/La Président-e de l'UT

- **Mandat**

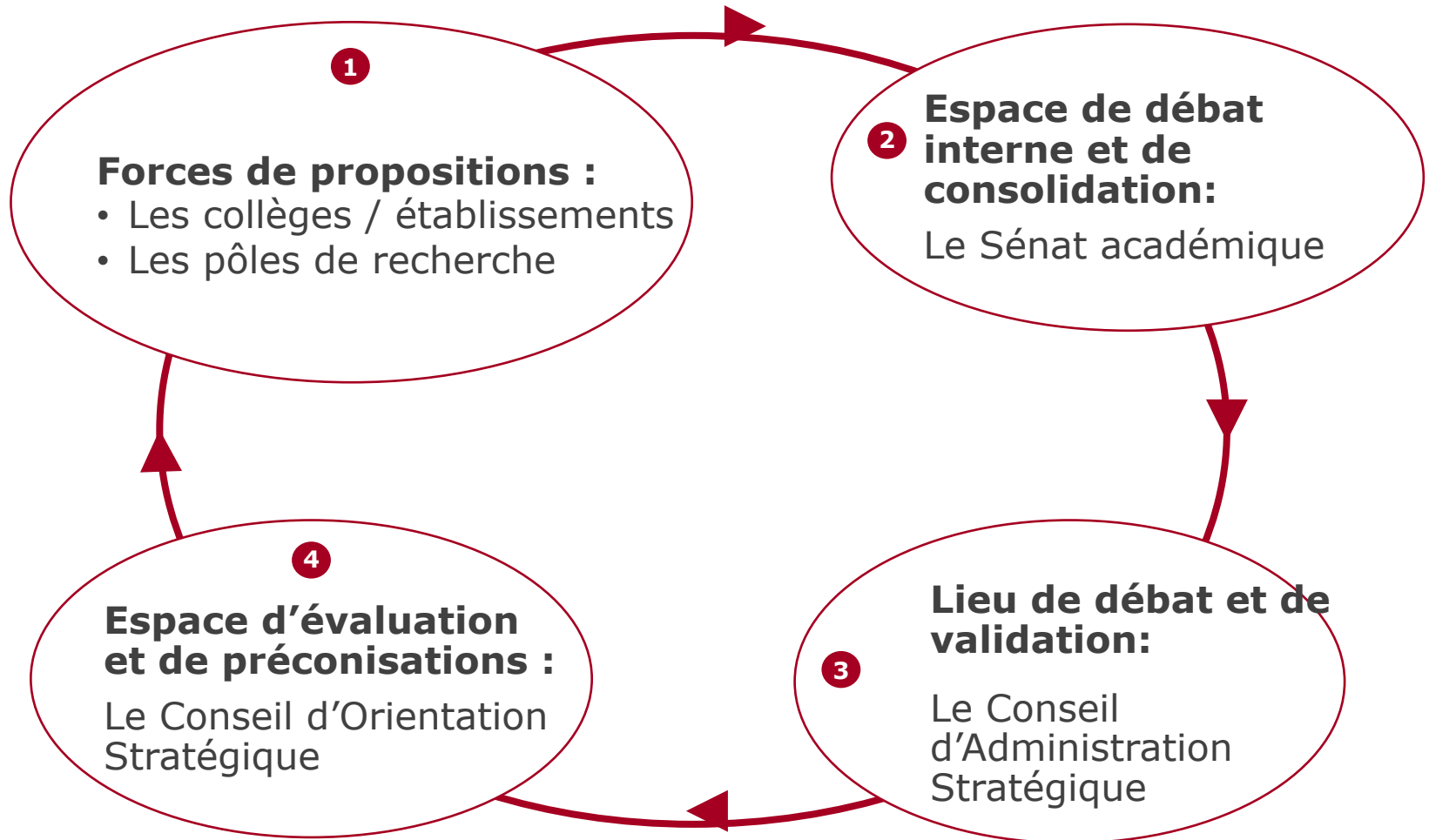
- Elu-e pour 4 ans, renouvelables une fois
- Appel à candidatures & audition par le COMEX élargi à des membres extérieurs
- Proposition d'une ou plusieurs candidatures au CAS par le COMEX

- **Compétences**

- **Assure la direction de l'UT, avec le COMEX.**
- Préside le CAS, prépare et exécute ses délibérations avec l'appui du COMEX
- Prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement.
- **Garant de la mise en œuvre de la stratégie de l'UT.**
- **Membre de droit** des Conseils de collège et d'administration établissements membres de l'UT
- **Associé à l'ensemble des processus de décision RH/finances. Mise en jeu de sa responsabilité** par le CAS à la demande du Congrès



# Elaboration des stratégies



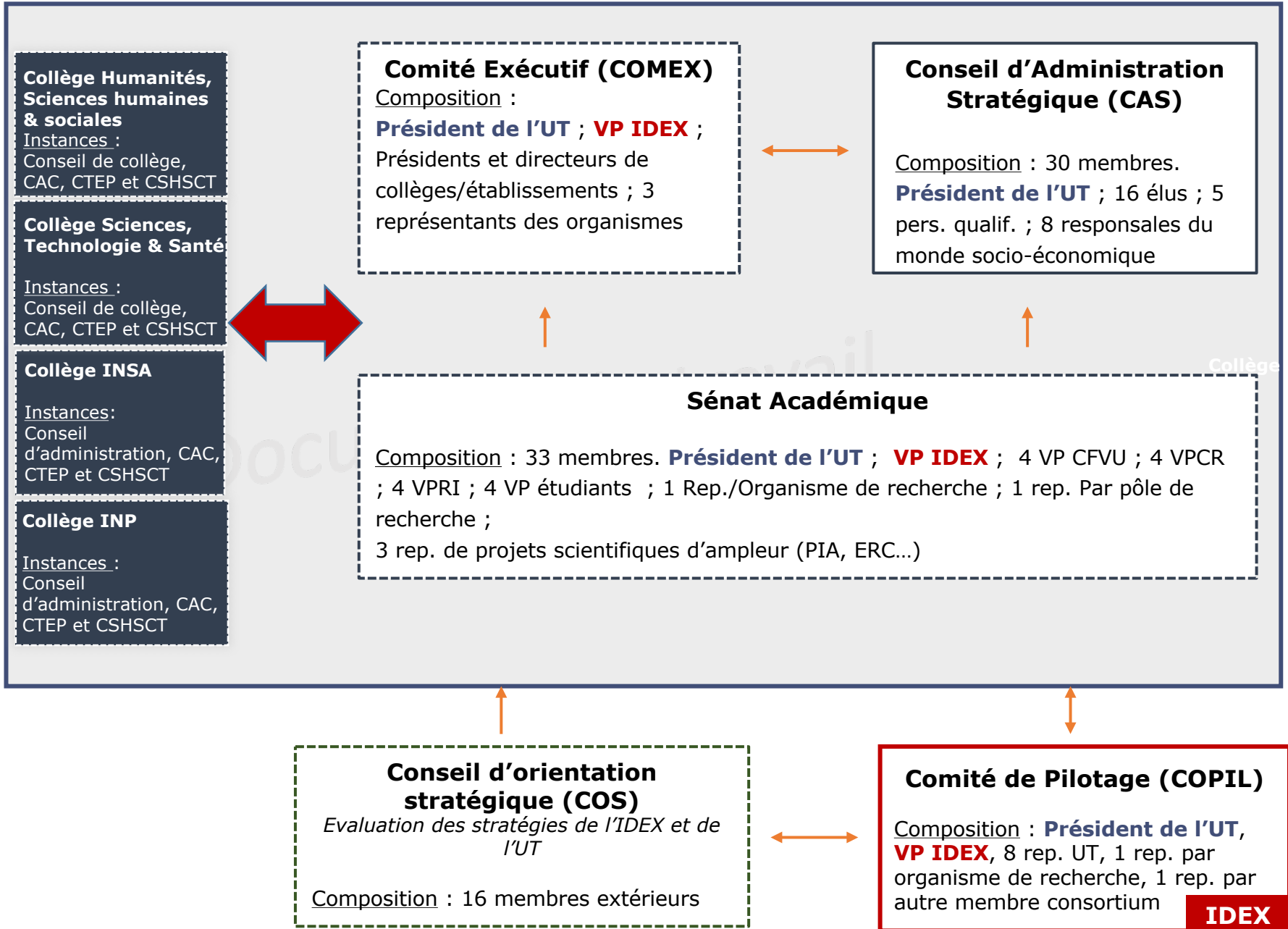


# Pilotage de l'IDEX

- **Une gestion de l'IDEX par des organes autonomes bien identifiées, internes à l'UT :**
  - Un **directeur, ayant rang de VP** et présent, au même titre que les collèges/établissements membres, au COMEX
  - **Un Comité de Pilotage** : Président de l'UT, le VP IDEX, 8 représentants de l'UT nommés par le COMEX ; un représentant par organisme de recherche membre du consortium et un représentant pour chacun des autres membres du consortium IDEX (UT1, ISAE, CHU...)
- **Un COPIL IDEX qui dispose des attributions suivantes :**
  - Evolution des programmes IDEX : élaboration d'un plan d'actions triennal
  - Déploiement du programme d'actions, avec le soutien d'évaluateurs extérieurs à l'UT



# Gouvernance de l'UT





# Au niveau des collèges/établissements membres de l'UT

- **Les collèges**

- Une **gouvernance de proximité** proche des instances actuelles.
- **Pas de grande transformation**, sous réserve des adaptations liées à la perte de personnalité juridique :
  - Transformation du CA en conseil de collège
  - Congrès
  - **Mise en place du COM.**

- **Les établissements membres,**

- **Pas de transformation de la gouvernance**, sous réserve des adaptations nécessaires à la gouvernance collective
  - Président de l'UT membre de droit du CA
  - Congrès
  - **Mise en place du COM**



# Les contrats d'objectifs et de moyens (1/2)

- Un **outil au service de la gouvernance de l'UT**
- Trace **les lignes de partage** entre les attributions de l'UT et des composantes et établissements membres.
- **Décline la stratégie** UT au niveau des collèges/établissements, en précisant **leurs objectifs et leurs contribution aux stratégies de l'UT.**
- Construit sur une durée de **cinq ans** avec ajustements annuels possibles
- Concentré sur les leviers clés : **formation, international, recherche et valorisation**
- Repose sur des indicateurs utilisés dans d'autres cadres (CQ, SISE...)



# Les contrats d'objectifs et de moyens (2/2)

- **Elaboration du COM** par le Président de l'UT et la direction de chaque composante ou établissement membre
- **Soumission du COM** au CAS par le Président de l'UT
- **Un cadre stratégique pour deux processus complémentaires** mis en œuvre annuellement :
  - le cadrage et la validation des **budgets** des composantes et établissements de l'UT;
  - la négociation et la validation des **campagnes d'emplois** annuelles.



# Processus budgétaire (1/2)

- **Chaque année, l'UT reçoit directement :**
  - Les **SCSP** des composantes universitaires
  - L'ensemble des **données relatives aux dotations** des établissements membres, directement affectées par le ministère.
- Une **lettre de cadrage budgétaire pour l'UT est élaborée** par le Président de l'UT et les responsables des composantes et établissements membres.
  - La construction du budget prévisionnel des composantes/établissements est en cohérence avec :
    - La stratégie de développement affichée dans les COM
    - La lettre de cadrage.



# Processus budgétaire (2/2)

- **Les budgets sont élaborés au sein des gouvernances déconcentrées en associant le Président de l'UT.**
- Ils font apparaître la **contribution de la composante ou de l'établissement membre aux actions communes de l'UT.**
- Après avis écrit du Président de l'UT, le budget est proposé pour décision aux gouvernances déconcentrées et au CAS de l'UT.
- Le CAS vote le budget des composantes universitaires et émet un avis sur le budget des établissements membres.
- En cas d'avis négatif, le Président peut saisir le COPIL IDEX d'une demande de restriction d'accès temporaire à certains programmes.
- **Le CAS de l'UT vote en outre un budget consolidé, agrégat composé des budgets de ses membres et du budget consacré aux actions communes de l'UT.**



# Processus RH (1/3)

**Le processus de négociation et de validation des campagnes d'emplois s'organise autour des étapes suivantes :**

1. Avant l'été : 1<sup>ère</sup> « conférence RH », pilotée par le Président de l'UT, rassemblant les responsables des membres pour :
  - Echanger sur les campagnes d'emplois, leur cohérence avec la stratégie de l'UT, les COM et les priorités IDEX.
  - Le VP IDEX et les organismes de recherche sont invités pour présenter leurs perspectives de recrutement et échanger sur les orientations envisagées au sein de l'UT et de l'IDEX.
2. Entre Juin et septembre : Chaque membre affine sa campagne d'emplois



# Processus RH (2/3)

3. Fin septembre : 2<sup>ème</sup> « conférence RH » :
  - Définition d'une vision consolidée globale des campagnes d'emplois et leur inscription dans la stratégie de l'UT
  - Principalement sur les profils d'emplois scientifiques.
  - Définition des co-financements de postes IDEX proposés par les composantes, les établissements membres et les organismes de recherche
  
4. Octobre – Novembre : le Président de l'UT finalise avec les composantes/établissements membres leur campagne d'emplois respective et il donne un avis motivé sur chacune d'elles.





# Processus RH (3/3)

- **Pour les composantes universitaires :**
  - Après avis positif et écrit du Président de l'UT, la campagne d'emplois est proposée pour décision aux instances de gouvernance de chaque composante.
  - La proposition qui résulte de ces délibérations est soumise au CAS de l'UT, qui l'adopte en veillant à sa soutenabilité.
- **Pour les établissements membres :**
  - La campagne d'emplois est proposée pour décision aux instances de gouvernances des établissements membres, accompagnée de l'avis écrit du Président de l'UT.
  - En cas d'avis négatif motivé du Président de l'UT, les instances de gouvernance doivent justifier par écrit au CA de l'UT leur décision. Le Président de l'UT peut saisir le COPIL IDEX d'une demande de restriction d'accès temporaire à certains programmes.
- **Pour les emplois relevant de l>IDEX :** Les décisions relèvent du COPIL IDEX.



# Consortium IDEX

Le dossier demande de préciser les évolutions du consortium:

- Retours possibles : CHU, CNES, ONERA, présents dans le dossier de candidature de 2012, mais absents de l'accord de consortium.
- Autres organismes de recherche : une lettre d'intention, commune aux organismes nationaux de recherche (EPIC, EPST, EPA) impliqués sur le site, est en cours de rédaction.
- Discussions en cours : UT1C, ISAE



# Projection à T+4 de l'Université de Toulouse

**T0**

UT2J

UPS

INSA

INP

Faculté des  
Humanités  
et des  
Sciences  
Humaines  
et Sociales

Faculté  
d'Éducation  
(ESPé)

Faculté des  
Sciences

Faculté de  
Santé

Collège des  
IUT

Collège de  
d'Ingénierie

INSA

INP

**T+4**



# La politique de site

- **Intégration des fonctions de la COMUE au sein de l'UT dès sa création**
  - Prise en charge de la politique de coordination territoriale et de la gestion des services interuniversitaires
  - Nouveau modèle fondé sur l'association des établissements du site à l'UT, désormais chef de file.
- **La création d'organes de gouvernance spécifiques pour les actions communes :**
  - Un **VP** chargé de la politique de site ;
  - Un **Conseil des membres associés** à l'UT : réunion (bi)mensuelle des présidents et directeurs de tous les établissements du site pour un pilotage politique des actions communes et services interuniversitaires ;
  - Des **COFIL techniques** pour gérer les objets et services communs ;
  - Une **version élargie du Sénat académique** de l'UT incluant des représentants de tous les établissements du site pour instruire la coordination de l'offre de formation, la démarche qualité sur les diplômes communs (substitution au CAC de la COMUE).